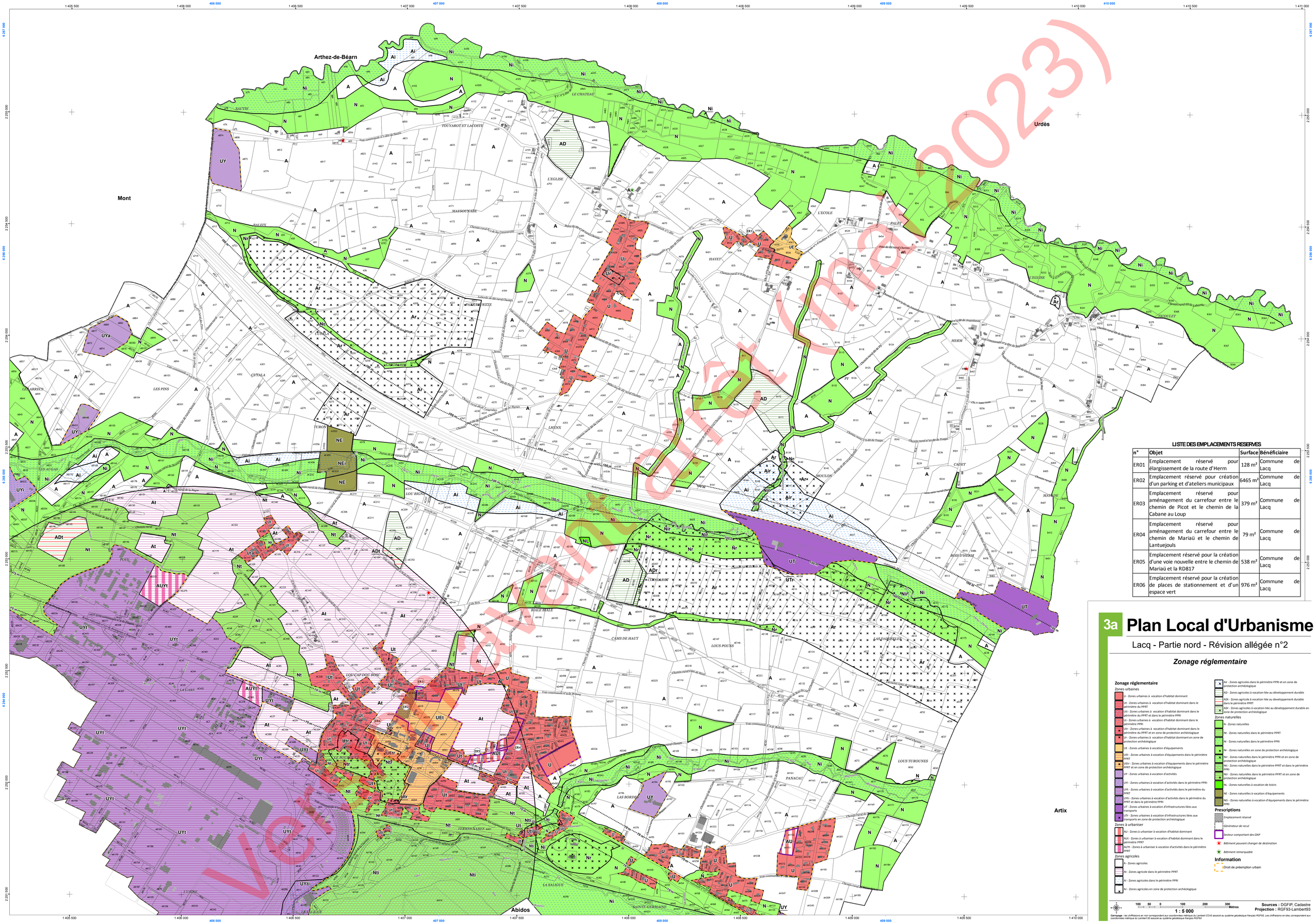

Version du 15/05/2023)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n°	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER01	Emplacement réservé pour élargissement de la route d'Herm	128 m²	Commune de Lacq
ER02	Emplacement réservé pour création d'un parking et d'ateliers municipaux	6465 m²	Commune de Lacq
ER03	Emplacement réservé pour aménagement du carrefour entre le chemin de Picot et le chemin de la Cabane au Loup	379 m²	Commune de Lacq
ER04	Emplacement réservé pour aménagement du carrefour entre le chemin de Mariaü et le chemin de Lantuejouls	79 m²	Commune de Lacq
ER05	Emplacement réservé pour la création d'une voie nouvelle entre le chemin de Mariaü et la RD817	538 m²	Commune de Lacq
ER06	Emplacement réservé pour la création de places de stationnement et d'un espace vert	976 m²	Commune de Lacq

3a Plan Local d'Urbanisme

Lacq - Partie nord - Révision allégée n°2

Zonage réglementaire

Zonage réglementaire

Zones urbaines
- U - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant
- Ui - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre du PPRT
- Uri - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre du PPRT et dans le périmètre PPRI
- Ui - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre PPRI
- Uir - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre du PPRT et en zone de protection archéologique
- Ui - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant en zone de protection archéologique
- UE - Zones urbaines à vocation d'équipements
- UEi - Zones urbaines à vocation d'équipements dans le périmètre PPRT et en zone de protection archéologique
- UEtr - Zones urbaines à vocation d'équipements dans le périmètre PPRT et en zone de protection archéologique
- UY - Zones urbaines à vocation d'activités
- UYi - Zones urbaines à vocation d'activités dans le périmètre PPRI
- UYt - Zones urbaines à vocation d'activités dans le périmètre du PPRT
- UYti - Zones urbaines à vocation d'activités dans le périmètre du PPRT et dans le périmètre PPRI
- UT - Zones urbaines à vocation d'infrastructures liées aux transports
- UTr - Zones urbaines à vocation d'infrastructures liées aux transports en zone de protection archéologique

Zones à urbaniser
- AU - Zones à urbaniser à vocation d'habitat dominant
- AUt - Zones à urbaniser à vocation d'habitat dominant dans le périmètre PPRT
- AUYt - Zones à urbaniser à vocation d'activités dans le périmètre PPRT

Zones agricoles
- A - Zones agricoles
- Ai - Zones agricoles dans le périmètre PPRI
- Ar - Zones agricoles en zone de protection archéologique
- Air - Zones agricoles dans le périmètre PPRI et en zone de protection archéologique
- AD - Zones agricoles à vocation liée au développement durable
- ADt - Zones agricoles à vocation liée au développement durable dans le périmètre PPRT
- ADr - Zones agricoles à vocation liée au développement durable en zone de protection archéologique

Zones naturelles
- N - Zones naturelles
- Nt - Zones naturelles dans le périmètre PPRT
- Ni - Zones naturelles dans le périmètre PPRI
- Nr - Zones naturelles en zone de protection archéologique
- Nir - Zones naturelles dans le périmètre PPRI et en zone de protection archéologique
- NEi - Zones naturelles dans le périmètre PPRT et dans le périmètre PPRI
- NEr - Zones naturelles dans le périmètre PPRT et en zone de protection archéologique
- NL - Zones naturelles à vocation de loisirs
- NE - Zones naturelles à vocation d'équipements
- NEi - Zones naturelles à vocation d'équipements dans le périmètre PPRI

Prescriptions
- *Emplacement réservé*
- *Générateur de recul*
- *Secteur comportant des OAP*
- ★ *Bâtiment pouvant changer de destination*
- ★ *Bâtiment remarquable*

Information
- Droit de préemption urbain

1 : 5 000

100 50 0 100 200 300 Mètres

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93

Cartographie : *les chiffrations en noir correspondent aux coordonnées métrique du Lambert CC43 associé au système géodésique français RGF93. Les chiffrations en bleu correspondent aux coordonnées métrique du Lambert 93 associé au système géodésique français RGF93*

Mont

Lagor

Abidos

Os-Marsillon

Serres-Sainte-Marie

Urdès

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

n°	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER01	Emplacement réservé pour élargissement de la route d'Herm	128 m²	Commune de Lacq
ER02	Emplacement réservé pour création d'un parking et d'ateliers municipaux	6465 m²	Commune de Lacq
ER03	Emplacement réservé pour aménagement du carrefour entre le chemin de Picot et le chemin de la Cabane au Loup	379 m²	Commune de Lacq
ER04	Emplacement réservé pour aménagement du carrefour entre le chemin de Mariaü et le chemin de Lantuejouls	79 m²	Commune de Lacq
ER05	Emplacement réservé pour la création d'une voie nouvelle entre le chemin de Mariaü et la RD817	538 m²	Commune de Lacq
ER06	Emplacement réservé pour la création de places de stationnement et d'un espace vert	976 m²	Commune de Lacq

3a Plan Local d'Urbanisme

Lacq - Partie sud - Révision allégée n°2

Zonage réglementaire

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- U - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant
- Ut - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre du PPRT
- Uti - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre du PPRT et dans le périmètre PPRI
- Ui - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre PPRI
- Ur - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant dans le périmètre du PPRT et en zone de protection archéologique
- Ur - Zones urbaines à vocation d'habitat dominant en zone de protection archéologique
- UE - Zones urbaines à vocation d'équipements
- UEt - Zones urbaines à vocation d'équipements dans le périmètre PPRT
- UEtr - Zones urbaines à vocation d'équipements dans le périmètre PPRT et en zone de protection archéologique
- UY - Zones urbaines à vocation d'activités
- UYi - Zones urbaines à vocation d'activités dans le périmètre PPRI
- UYt - Zones urbaines à vocation d'activités dans le périmètre du PPRT
- UYti - Zones urbaines à vocation d'activités dans le périmètre du PPRT et dans le périmètre PPRI
- UT - Zones urbaines à vocation d'infrastructures liées aux transports
- UTr - Zones urbaines à vocation d'infrastructures liées aux transports en zone de protection archéologique

Zones à urbaniser

- AU - Zones à urbaniser à vocation d'habitat dominant
- AUt - Zones à urbaniser à vocation d'habitat dominant dans le périmètre PPRT
- AUYt - Zones à urbaniser à vocation d'activités dans le périmètre PPRT
- AUYti - Zones à urbaniser à vocation d'activités dans le périmètre PPRT

Zones agricoles

- A - Zones agricoles
- At - Zones agricole dans le périmètre PPRT
- Ar - Zones agricoles dans le périmètre PPRI
- Air - Zones agricoles en zone de protection archéologique dans le périmètre PPRI et en zone de protection archéologique
- AD - Zones agricole à vocation liée au développement durable
- ADt - Zones agricole à vocation liée au développement durable dans le périmètre PPRT
- ADr - Zones agricoles à vocation liée au développement durable en zone de protection archéologique

Zones naturelles

- N - Zones naturelles
- Nt - Zones naturelles dans le périmètre PPRT
- Ni - Zones naturelles dans le périmètre PPRI
- Nr - Zones naturelles en zone de protection archéologique
- Ntr - Zones naturelles dans le périmètre PPRI et en zone de protection archéologique
- Nti - Zones naturelles dans le périmètre PPRT et dans le périmètre PPRI
- Ntir - Zones naturelles dans le périmètre PPRT et en zone de protection archéologique
- NL - Zones naturelles à vocation de loisirs
- NE - Zones naturelles à vocation d'équipements
- NEi - Zones naturelles à vocation d'équipements dans le périmètre PPRI

Prescriptions

- *Emplacement réservé*
- *Générateur de recul*
- *Secteur comportant des OAP*
- *Bâtiment pouvant changer de destination*
- *Bâtiment remarquable*

Information

- Droit de préemption urbain

100 50 0 100 200 300 Mètres

1 : 5 000

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93

Cartouche : *les chiffrasons en noir correspondent aux coordonnées métrique du Lambert CC43 associé au système géodésique français RGF93. Les chiffrasions en bleu correspondent aux coordonnées métrique du Lambert 93 associé au système géodésique français RGF93*

Version de travail